



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 18/05/2018
Reçu en préfecture le 18/05/2018
Affiché le 22/05/2018
ID : 013-241300417-20180516-CC2018_070-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération **MERCREDI 16 MAI 2018**

CC2018_070 : Politique de l'eau et grands travaux / approbation du schéma de distribution d'eau potable

L'an deux mille dix huit, le seize mai à 10 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 9 mai 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, CARGNINO, CATHALA, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, GIMENEZ, GRZYB, JUGLARET, KOUKAS, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Maria AMOROS (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Michelle FERRER (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Madame Mireille HENRY (pouvoir donné à Myriam CELLARIER)
- Madame Arielle LAUGIER (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Gilles Ayme)
- Madame Clotilde MADELEINE (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Corinne MASSIASSE (pouvoir donné à Francis DEMISSY)
- Monsieur Christian MOURISARD (pouvoir donné à Nora MEBAREK)
- Madame Florence RIVAS (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)

Étaient absents excusés:

- Madame Martine GONNET
- Monsieur Nicolas JUAN
- Monsieur Philippe MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 MAI 2018

CC2018_070 : Politique de l'eau et grands travaux / approbation du schéma de distribution d'eau potable

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 3.4

Vu l'article 54 de la loi 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques « les communes sont compétentes en matière de distribution d'eau potable. Dans ce cadre, elles arrêtent un schéma de distribution d'eau potable déterminant les zones desservies par le réseau de distribution » ;

Vu l'article L224-7-1 du Code Général des collectivités territoriales désignant les communes compétentes en matière de distribution d'eau potable, et qui définissent donc le schéma de distribution d'eau potable déterminant les zones desservies par le réseau de distribution ;

Vu l'arrêté préfectoral du 04 décembre 2003 portant création de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) et ses statuts annexés, notamment celui portant sur l'eau potable ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 août 2016 modifiant les statuts de la communauté d'agglomération ACCM ;

Considérant qu'il est opportun d'arrêter ce schéma de distribution pour le territoire communautaire afin de faciliter la gestion des demandes d'extension pour desservir des parcelles parfois très éloignées des réseaux actuels, et le cas échéant pour des demandes concernant une seule habitation, relevant de l'intérêt individuel et non de l'intérêt général ;

Considérant que les zones desservies seront dorénavant définies sur la base des réseaux de distribution existants (conduites d'adductions exclues) pour l'ensemble du territoire communautaire ;

Considérant que les conduites d'adduction servant à l'alimentation des réservoirs, ou au transfert d'eau entre quartiers, ne sont pas considérées comme des conduites de distribution même si elles peuvent parfois être déjà pourvues de branchements ;

Considérant que les parcelles desservies par le réseau public de distribution d'eau potable sont les parcelles publiques ou privées :

- Directement traversées par la conduite publique de distribution d'eau potable (hors branchements) et telles que la distance séparant le point à desservir de la conduite publique de distribution d'eau potable existante (hors branchements) ne puisse excéder 15 (quinze) mètres et sous réserve que ACCM bénéficie d'une permission de voirie ou d'une autorisation du droit des sols sur toute la longueur du branchement à créer ,
- Directement riveraines d'une voirie publique et telles que la distance séparant la parcelle à desservir de la conduite publique de distribution d'eau potable existante (hors branchements) située sous la voirie publique ne puisse excéder 15 (quinze) mètres et sous réserve que ACCM bénéficie d'une permission de voirie sur toute la longueur du branchement à créer ,
- Directement riveraines d'une voirie privée et telles que la distance séparant la parcelle à desservir de la conduite publique de distribution d'eau potable existante (hors branchements) située sous la voirie privée ne puisse excéder 15 (quinze) mètres et sous réserve que ACCM bénéficie d'une autorisation du droit des sols sur toute la longueur du branchement à créer ;

Considérant qu'une fois arrêté par ACCM, ce schéma de distribution sera annexé pour chaque commune à leur PLU respectif ;

Considérant que ce schéma pourra être modifié ou révisé sur décision de l'autorité compétente, pour des motifs d'intérêt général.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

1. **ADOPTER** le schéma de distribution tel que présenté et que les conduites publiques de distribution d'eau potable servant de base à la définition des zones desservies sont celles inscrites comme telles sur les plans ci-annexés.

Pour (50) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CARGNINO, CATHALA, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, MOURISARD, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

« signé »

**Le Président
Claude VULPIAN**

Envoyé en préfecture le 18/05/2018

Reçu en préfecture le 18/05/2018

Affiché le 22/05/2018

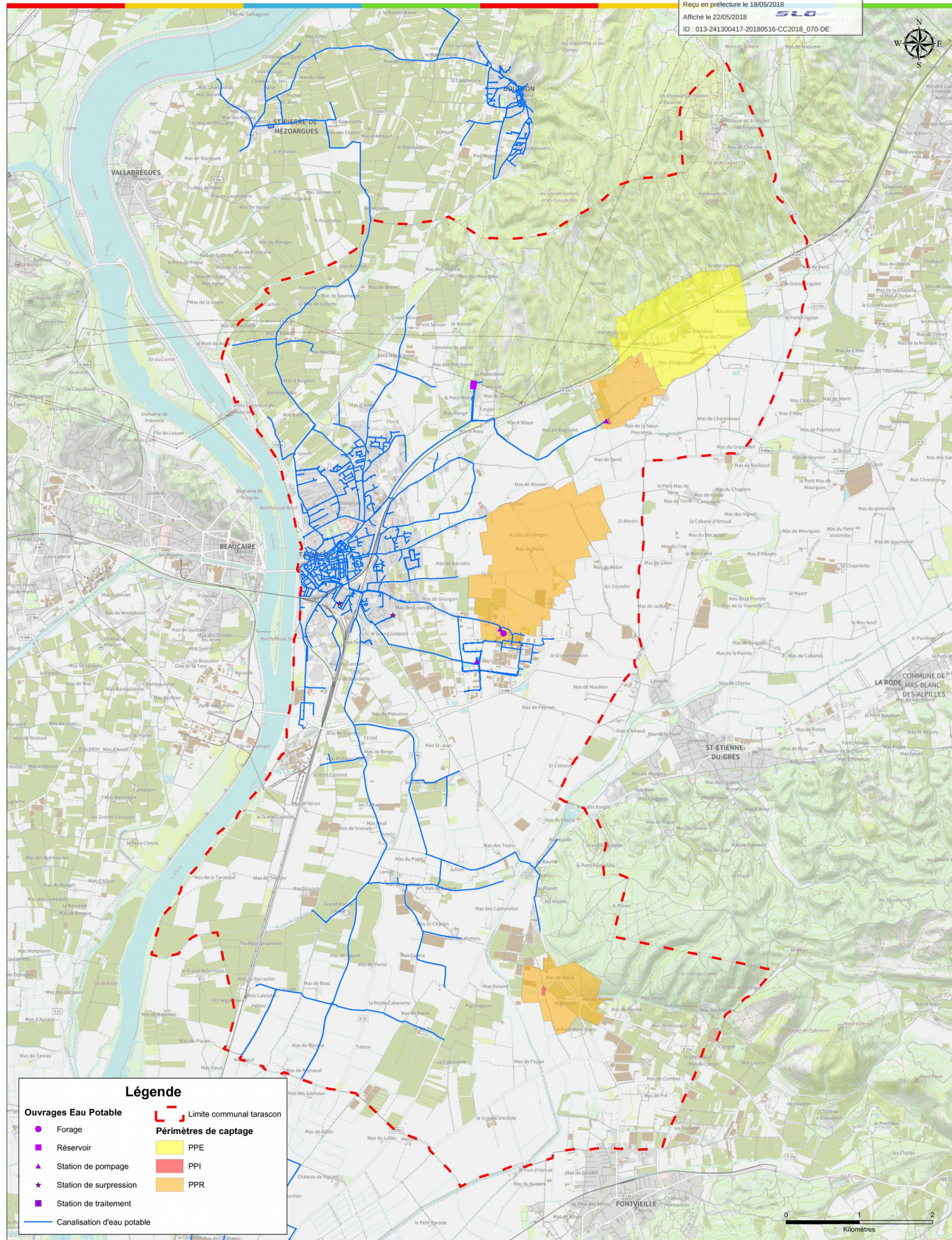
The logo for SLO (Syndicat Local d'Origine) is displayed, featuring the letters 'SLO' in a stylized blue font with a small graphic element to the right.

ID : 013-241300417-20180516-CC2018_070-DE

SCHEMA DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

TARASCON

Envoyé en préfecture le 18/05/2018
Reçu en préfecture le 18/05/2018
Affiché le 22/05/2018
ID : 013-241300417-20180516-CC2018_070-DE



SCHEMA DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

BOULBON

Avril 2018

Ref: 1160

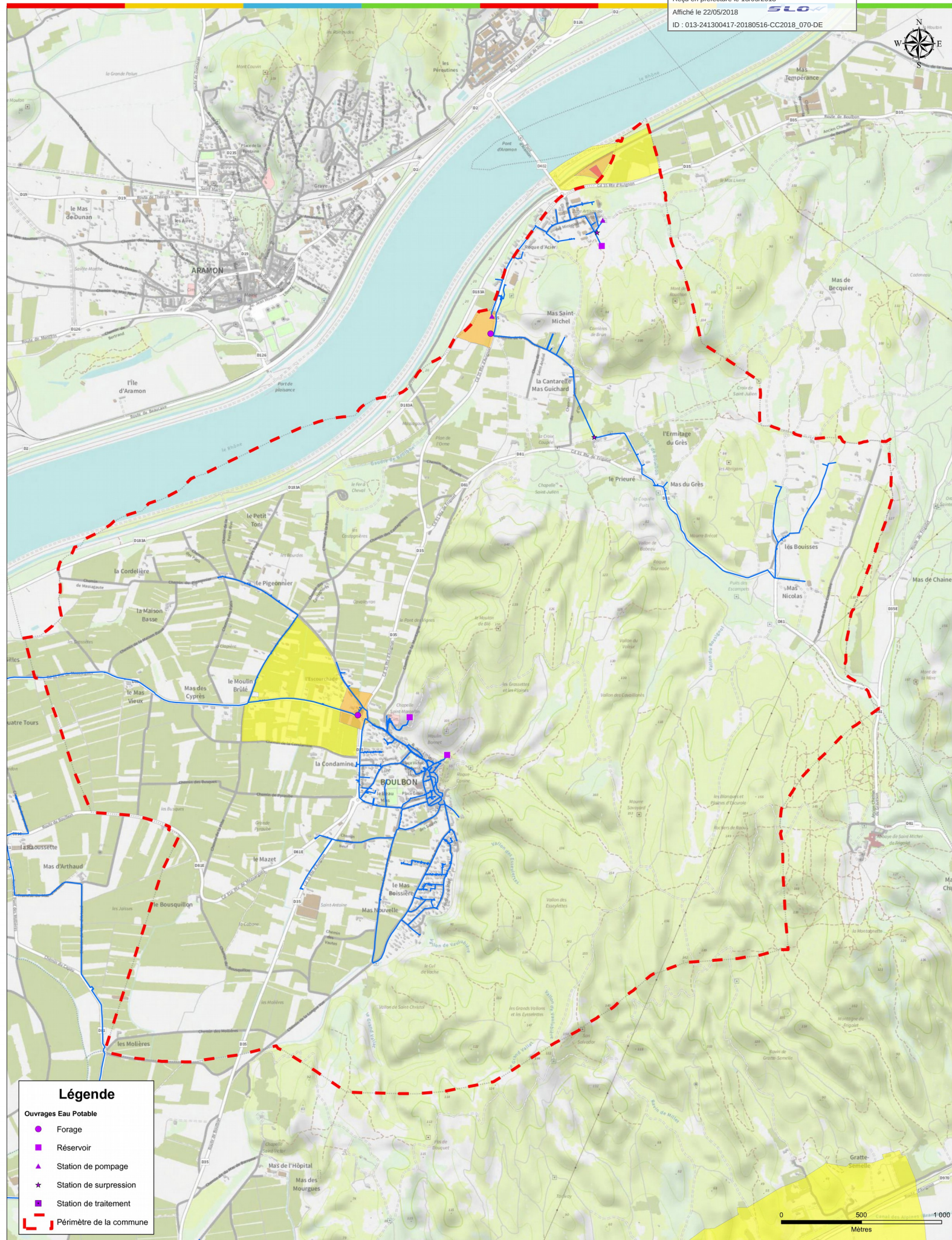
Envoyé en préfecture le 18/05/2018

Reçu en préfecture le 18/05/2018

Affiché le 22/05/2018

ID : 013-241300417-20180516-CC2018_070-DE

SLO



Légende

Ouvrages Eau Potable

- Forage
- Réservoir
- ▲ Station de pompage
- ★ Station de surpression
- Station de traitement
- Périmètre de la commune

0 500 1000
Mètres

SCHEMA DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

SAINT-PIERRE-DE-MEZOARGUES

Mars 2018

Ref: 1151

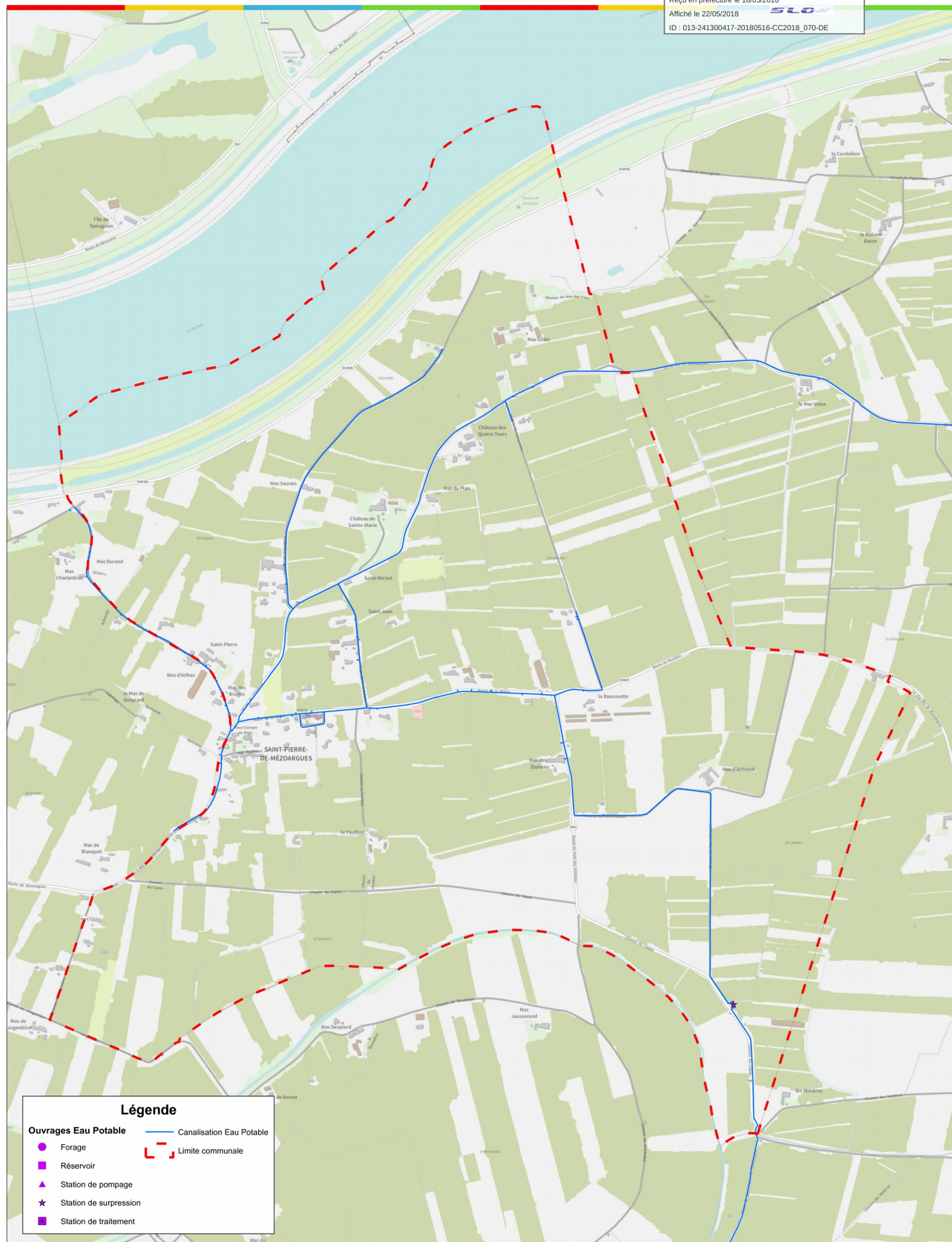
Envoyé en préfecture le 18/05/2018

Reçu en préfecture le 18/05/2018

Affiché le 22/05/2018

ID : 013-241300417-20180516-CC2018_070-DE

SLO



Légende

Ouvrages Eau Potable

- Forage
- Réservoir
- ▲ Station de pompage
- ★ Station de surpression
- Station de traitement

— Canalisations Eau Potable

- - - Limite communale

SCHEMA DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

SAINTES-MARIES-DE-LA-MER

Envoyé en préfecture le 18/05/2018

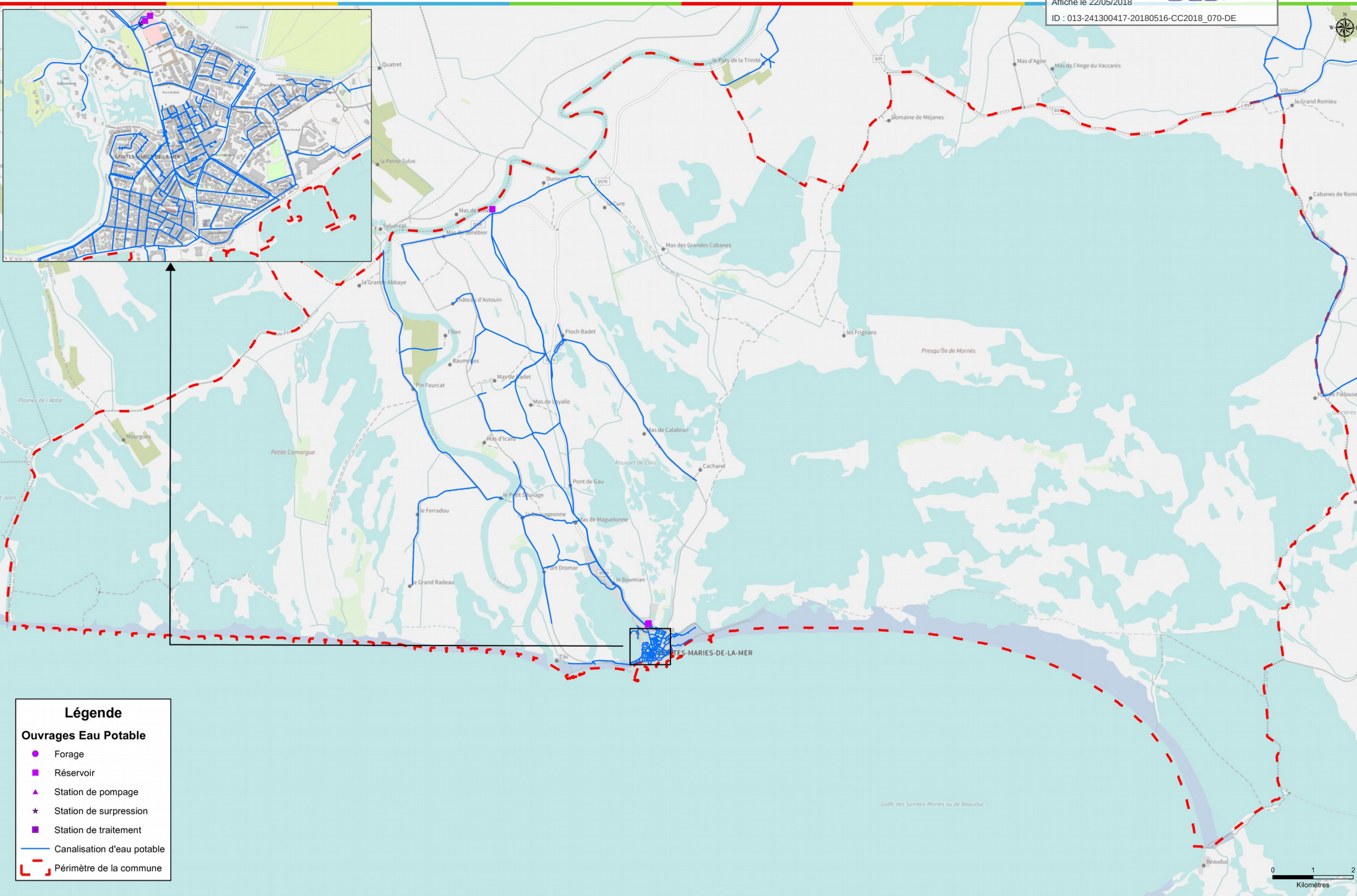
Reçu en préfecture le 18/05/2018

Affiché le 22/05/2018

ID : 013-241300417-20180516-CC2018_070-DE

Avril 2018

Ref: 1163



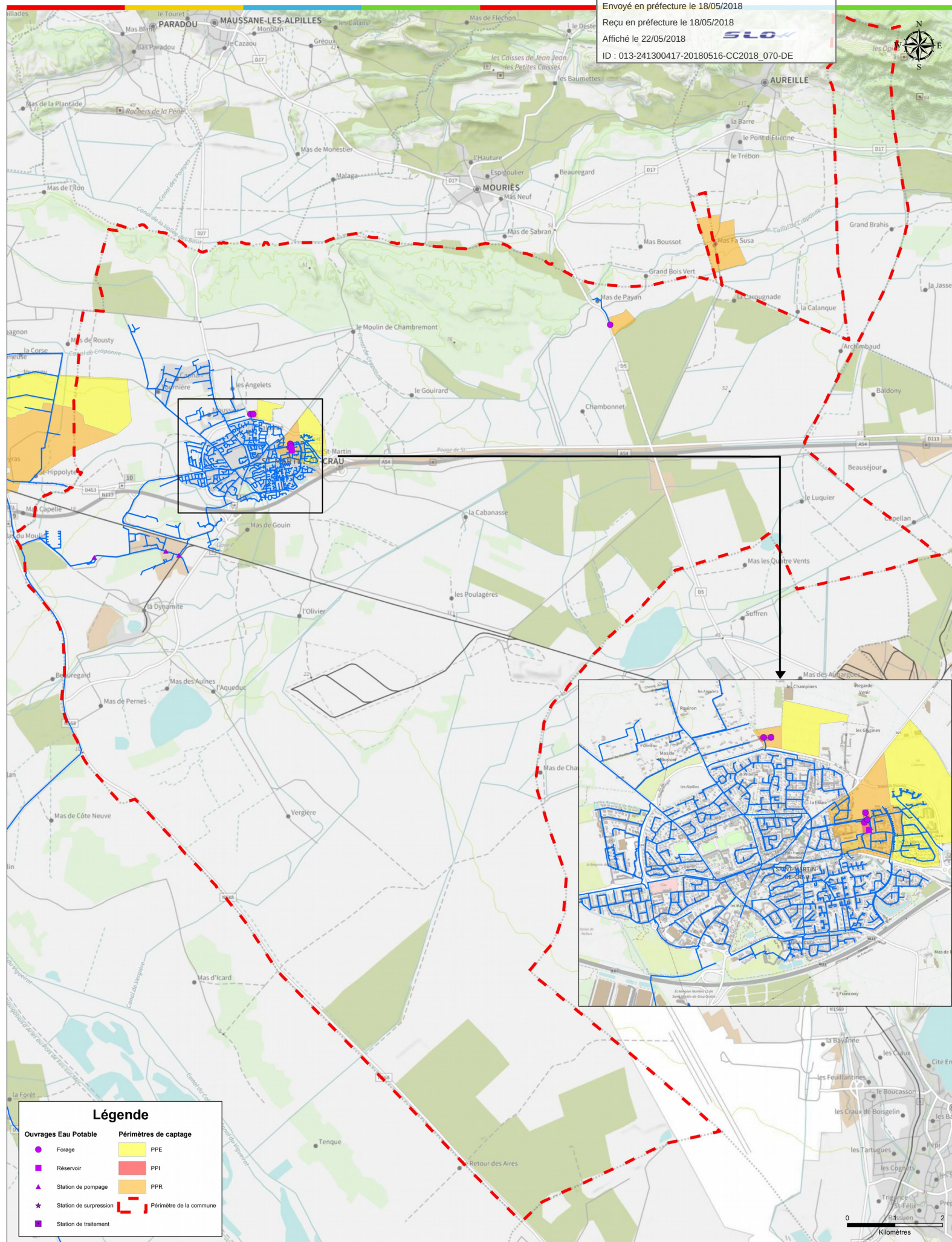
Envoyé en préfecture le 18/05/2018

Reçu en préfecture le 18/05/2018

Affiché le 22/05/2018

ID : 013-241300417-20180516-CC2018_070-DE

SLO



Légende

Ouvrages Eau Potable

- Forage
- Réservoir
- ▲ Station de pompage
- ★ Station de suppression
- Station de traitement

Périmètres de captage

- PPE
- PPI
- PPR
- Périmètre de la commune

0 2 Kilomètres

SCHEMA DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

ARLES

Avril 2018

Ref: 1165

Envoyé en préfecture le 18/05/2018

Reçu en préfecture le 18/05/2018

Affiché le 22/05/2018

ID : 013-241300417-20180516-CC2018_070-DE

SLO



0 2,5 5
Kilomètres

Légende

typouvaep

- Forage
- Réservoir
- Station de pompage
- Station de suppression
- Station de traitement

Périmètres de captage

- PPE
- PPI
- PPR
- Périmètre de la commune